

# OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ENVIRONNEMENTALES - L'AUTORISATION UNIQUE - Présentiel

Cette formation traite du droit de l'environnement applicable aux dossiers à produire et procédures à conduire dans un projet d'aménagement ou de construction.

## Objectifs opérationnels

- Constituer les dossiers d'autorisation unique environnementale sur l'eau à conduire et organiser leur production dans le cadre d'un projet
- Appliquer les concepts de la démarche ERC

## Public Concerné

- Directeurs programmes immobiliers
- Responsables programmes immobiliers
- Responsables projets aménagement
- Aménageurs urbains
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études
- Bailleurs sociaux

## Durée

7.00 Heures 1 Jour

## Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

## Contenu

### Aspect réglementaires et types de dossier

- Notion de projet
- Article R214-1 du CE et Loi sur l'eau déclaration/autorisation
- Article R122-2 du CE et Cas par cas /étude d'impact
- Article R511-9 du CE et ICPE déclaration/ enregistrement/autorisation
- Articulations entre ces dossiers : autorisation environnementale et autres cas
- Procédures : types et acteurs (dont l'Autorité Environnementale)

### Contenu du dossier d'autorisation unique environnementale

- Évaluation environnementale (ou étude d'impact)
- Démarche Eviter - Réduire - Compenser - Conséquences en termes de gestion de projet
- Effets cumulés - Projets à prendre en compte
- Mesures de suivi, de surveillance
- Natura 2000 et Biodiversité
- Etudes techniques spécifiques : Faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables, études air / santé, etc
- Autres pièces communes à tous les dossiers

### Contenu pièces annexes et études techniques

- Dossiers Loi sur l'Eau
- Pièces spécifiques ICPE
- Défrichement
- Espèces protégées - Biodiversité
- Sites classés et Monuments historiques
- Autres réglementations (Sols pollués - Archéologie)

### Insertion dans la gestion de projet et anticipation

- Evaluation environnementale tout au long du processus de gestion - Qualité environnementale - Certification environnementale - Qualité générale
- Anticipation de l'état des lieux – Base de l'inventaire réglementaire
- Gestion de projet intégrée

*Cette formation est également réalisée en Distanciel.*

## ■ Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustration au travers de cas concrets et de partages d'expériences.

## ■ Moyens pédagogiques

### ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse [app.gescof.com](http://app.gescof.com), cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

### MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

### QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation

## ■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur et architecte expert énergie.

## ■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le

## ■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

**Nelly DROUILLARD**  
Chef Projets Formation

**Tél. : 0130852490**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**